



## LES FAITS SAILLANTS DE LA FNUF11: LUNDI 11 MAI 2015

La FNUF11 s'est réunie de nouveau lundi 11 mai, entamant sa deuxième semaine de délibérations. Les délégués se sont réunis en groupes de travail pour commencer la deuxième lecture du projet de déclaration ministérielle et le projet de résolution.

Dans le GT1, les délégués ont formé, à la mi-matinée, un groupe de contact pour, entre autres, déterminer la liste des thèmes qui se chevauchent avec ceux relevant du GT2, pour examen par les coprésidents du GT1. Le GT2 a passé les séances de la matinée et de l'après-midi à examiner le projet de résolution, le Secrétariat encourageant les présents à engager des discussions bilatérales et de tenter d'y parvenir à un accord sur les libellés placés entre crochets. Un groupe de contact a été formé à l'heure du déjeuner pour essayer de parvenir à un consensus sur la formulation à retenir pour le référencement au programme de développement pour l'après-2015, qui reste encore à adopter, et aux ODD.

### LES GROUPES DE TRAVAIL

**GT1:** Le GT1 s'est réuni pour commencer une deuxième lecture de la déclaration ministérielle (E/CN.18/2015/L.1). Le co-président Wu a signalé la préoccupation de certains délégués que nombre de thèmes évoqués dans le GT1 se trouvent être en rapport avec la résolution, et relever ainsi des négociations menées dans le GT2. Wu a proposé que les délégués commencent la deuxième lecture par l'établissement d'une liste des thèmes en chevauchement, pour examen par les co-présidents. Les délégués ont convenu de poursuivre les délibérations, paragraphe par paragraphe, dans un groupe de contact pour résoudre les libellés crochétés. Le groupe de contact s'est réuni toute la journée.

**GT2:** Le co-président Granholm a introduit le texte contenant la compilation des contributions nationales au projet de résolution (E/CN.18/2015/L.2) regroupées au cours de la première lecture, expliquant qu'elles formeraient la plate-forme des examens qui seront menés à partir de lundi. Le Secrétariat du FNUF a précisé que le FNUF a souvent utilisé les termes "gestion durable de tous les types de forêts" et «gestion durable des forêts» de façon interchangeable, par exemple dans la résolution E/2000/35 (concernant le Rapport relatif à la quatrième session du Forum intergouvernemental sur les forêts) et dans la décision 10-2 de la FNUF10 (concernant les dates et lieu de la FNUF11).

Au sujet de l'**AIF pour l'après-2015**, il y a eu désaccord autour d'une proposition avancée par les délégués, sur l'opportunité de se référer à la résolution E/2000/35, certains faisant valoir que la résolution est déjà mentionnée dans le préambule. Un délégué a souligné sa préférence pour une référence plutôt à "gestion durable des forêts", qu'à "gestion durable de tous les types de forêts", tandis que d'autres ont fait part de leur souplesse à ce sujet. D'autres se sont opposés à la mention des "arbres hors des forêts".

Au sujet de la **mobilisation des ressources**, il a été suggéré de se référer à une mobilisation de ressources "accrues" spécifiquement pour les pays en développement. Les délégués

ont également souligné que cette section ne devait pas exclure la possibilité de mobiliser des ressources additionnelles pour la gestion durable des forêts dans les pays industrialisés. Il a été demandé aussi d'accroître les références à la diffusion et au transfert de technologies.

Des vues divergentes ont été entendues sur l'élargissement de la portée des objectifs du futur AIF, avec des appels à la reconnaissance du rôle des divers instruments relatifs aux forêts, outre l'IJNC. Un délégué a fait état de l'existence de cinq autres instruments importants qui ne doivent pas être négligés. Plusieurs délégués ont insisté sur la nécessité de décider dès le départ, de la façon de se référer au programme de développement pour l'après-2015. Certains ont souhaité le maintien du libellé proposé sur le renforcement de la coopération et de la coordination des politiques et programmes forestiers, entre les organismes, institutions et instruments internationaux et régionaux pertinents, ainsi que la contribution à la création de synergies entre eux.

Au sujet du **FNUF au-delà de 2015**, certains se sont interrogés sur la nécessité de se référer à des objectifs du FNUF visant à soutenir de l'AIF, mettant en garde que ce texte impliquerait que le FNUF pourrait soutenir d'autres processus. Les délégués ont également proposé un texte appelant à la promotion d'initiatives de renforcement des capacités et de mise au point, diffusion et transfert de technologies écologiquement rationnelles (TER) pour la mise en œuvre de la GDF dans les pays en développement.

Au sujet des **fonctions de base du FNUF**, plusieurs délégués se sont opposés à une référence appelant à fonder certaines de ces fonctions sur le respect de la souveraineté des Etats à établir leurs politiques forestières nationales, signalant que ce principe est déjà garanti et reconnu dans la réaffirmation des Principes de Rio, dans le préambule. Certains ont appuyé l'inclusion de la participation active des principaux groupes et autres parties prenantes, en tant que fonction de base du FNUF.

Certains délégués ont soutenu l'idée de remplacer la référence à "ODD et objectifs relatifs aux forêts" par "contribution des forêts au cadre éventuel relatif au développement durable au-delà de 2015" étant donné que les discussions sur le programme de développement pour l'après-2015 et sur les ODD, sont toujours en cours.

Plusieurs délégués se sont opposés à l'insertion de références à la mobilisation et canalisation de ressources financières, techniques et scientifiques vers la GDF; et la promotion d'initiatives de renforcement des capacités et la mise au point, diffusion et transfert de technologies écologiquement rationnelles. Ils ont, cependant, soutenu une référence à la promotion de la bonne gouvernance à tous les niveaux.

Certains ont souligné que le libellé sur le renforcement de l'engagement politique ne doit pas être limité à l'IJNC.

Un délégué a suggéré d'inclure un paragraphe supplémentaire appelant à nouvelles ressources pour les initiatives en cours et les projets pilotes qui sont déjà des résultats. Un soutien a été exprimé en faveur des références à la promotion de la coopération internationale, y compris les partenariats public-privé et Nord-Sud et la collaboration intersectorielle, certains souhaitant y ajouter la coopération triangulaire et Sud-Sud.



Au sujet du renforcement du **fonctionnement du FNUF au-delà de 2015**, un soutien général s'est exprimé en faveur de l'élaboration d'un plan stratégique pour la période 2017-2030. Il a été, cependant, suggéré qu'un tel plan ne nécessitait pas de réévaluations semestrielles. Au sujet de la meilleure façon de renforcer et d'organiser les travaux intersessions, beaucoup ont plaidé pour l'établissement d'un nouveau comité, mais il y a eu désaccord quant au point de savoir si le comité devait être établi sur la mise en œuvre et les avis techniques, ou sur le financement, la technologie et les politiques. Au sujet de l'IJNC, il y a eu également désaccord sur l'opportunité de réaffirmer la continuité de sa "validité" ou de sa "valeur".

Un groupe de contact a été convoqué à l'heure du déjeuner pour essayer de parvenir à un consensus sur la façon de se référer au programme de développement pour l'après-2015 et aux ODD.

L'après-midi, le Secrétaire de la FNUF11 a précisé que le FNUF ne pouvait pas, à son stade actuel, établir de sous-commissions ou d'organes subsidiaires, expliquant que cela devait attendre une décision de l'ECOSOC, suivie d'une appropriation de ressources par l'AGNU. L'intervenant a précisé que ceci étant, le texte portant sur la session extraordinaire proposée pour début 2016 devrait se référer à tous les organes subsidiaires que le FNUF souhaite établir durant cette session là.

Au sujet du libellé appelant à la participation des grands groupes, le Secrétaire de la FNUF11 a déclaré que, bien que la CDD soit désormais un organe défunt, il n'y a pas d'obstacle juridique à l'insertion de références aux résolutions antérieures de la CDD. Il a souligné, toutefois, que, dans un souci de précision, une répétition des dispositions pertinentes figurant dans le texte actuel serait plus appropriée.

Au sujet de la **catalyse de la mise en œuvre et du financement**, il y a eu désaccord sur le point de savoir s'il fallait se référer à la nécessité de "mise à niveau" ou de "renforcer les capacités" du processus de facilitation. Un délégué a mis en garde contre la création de nouvelles fonctions pour un processus qui n'est pas en train de remplir ses fonctions actuelles. Un autre a proposé de se référer au processus de facilitation avenir comme étant le "FNUF /centre d'information mondial sur le financement de la GDF". Un délégué a souligné que sa délégation "n'est pas prête à y adhérer", en référence à l'idée de financements prévus sur une base volontaire. Un certain appui s'est exprimé en faveur d'une reconnaissance du fait que le paysage du financement destiné aux forêts a bien évolué.

Un soutien important a été exprimé en faveur de l'insertion d'un paragraphe appelant à l'amélioration du processus de facilitation afin d'aider l'accès des pays aux fonds disponibles et émergents, destinés aux forêts. Un soutien a également été exprimé en faveur d'un référencement aux PSCF et aux pays confrontés à des défis tels que les tempêtes de poussière, dans le cadre de l'aide financière, bien qu'il ait été signalé que la formulation allait probablement devoir être alignée sur celle retenue dans les résolutions disponibles.

Certains délégués se sont opposés aux conditions énumérées dans le texte de mobilisation de fonds. Ils ont également suggéré l'insertion d'une formulation appelant les pays industrialisés à mobiliser des fonds pour aider les pays en développement à mettre en œuvre l'IJNC, comme suit: 150 millions de dollars, annuellement, pour un fonds mondial pour les forêts volontaire; et 15 millions de dollars, chaque année, à travers un processus de facilitation mis à jour, pour les soumissions de stratégies, programmes et projets au FEM, au FVC et à d'autres institutions financières.

Le Secrétariat a déclaré que la création d'un fonds d'affectation spéciale est une prérogative du SG et que les Etats membres peuvent fournir des conseils à ce sujet. L'intervenant a rappelé la résolution (E/CN.18/2013/18) de la FNUF10, qui souligne la nécessité de soutenir la participation des pays en développement aux réunions du FNUF et qui invite le Secrétariat à soutenir les réunions et les travaux intersessions. Il a toutefois signalé que la résolution ne contenait pas de mandat précis quant à la façon dont les fonds devaient être utilisés.

Certains délégués se sont opposés à la proposition de demander au FEM: d'élargir les programmes disponibles qui engagent et financent la GDF; et d'améliorer l'accessibilité aux fonds par le détachement de personnel pour le soutien du processus de facilitation mis à niveau. D'autres ont signalé que le FEM a déjà affecté un quart des fonds dont il dispose, à des projets liés aux forêts, et que la demande de financements dédiés aux forêts risquait de compromettre cette opportunité.

L'examen de la section consacrée au thème du suivi, évaluation et communication des données, a été reporté pour permettre l'examen des conclusions du groupe de contact qui s'est réuni à l'heure du déjeuner.

Au sujet du **rôle du Secrétariat** dans le service et le soutien du Forum et des activités intersessions, certains délégués ont déclaré qu'il serait plus utile d'énumérer plutôt les fonctions du Secrétariat que des activités particulières, ces dernières étant potentiellement inépuisables. Les délégués ont également convenu de reporter toutes les discussions sur les tâches mentionnant le programme de développement pour l'après-2015, en attendant le résultat du groupe de contact de l'heure du déjeuner.

Au sujet des **fonctions de base du PCF**, certains ont déclaré qu'ils ne sont pas prêts à négocier des détails du texte. Bien qu'il y ait eu beaucoup de suggestions et de désaccords sur la meilleure façon de cadrer les fonctions du PCF, un certain nombre de participant a reconnu le travail "utile" déjà entrepris par le PCF, encourageant l'insertion d'une formulation l'invitant à continuer sur cette voie. Certains ont estimé qu'il serait préférable de voir le PCF décider de ses propres modalités de travail. Il a également été suggéré qu'une approche plus souple des fonctions du PCF serait préférable, compte tenu du fait que les organismes membres n'ont pas de structures et de règlements intérieurs identiques.

Au sujet de la **participation régionale/sous-régionale**, un délégué a proposé l'insertion d'un paragraphe invitant les Etats membres à établir volontairement des processus régionaux et sous-régionaux pour l'élaboration des politiques forestières, pour le dialogue et pour la coordination et la promotion de la gestion durable des forêts. Des intervenants ont expliqué que les mécanismes disponibles peuvent ne pas traiter de la GDF, mais un autre délégué s'est opposé au paragraphe, faisant valoir que le FNUF ne doit pas créer des plates-formes en double.

Plusieurs délégués ont souhaité la suppression d'un paragraphe demandant au Secrétariat du FNUF de consulter les commissions régionales de l'ONU et les commissions forestières de la FAO sur d'autres moyens d'améliorer la collaboration entre le FNUF et ces organismes.

Au sujet des **grands groupes et autres parties prenantes**, les avis ont été partagés sur l'opportunité de mentionner la nécessité pour le FNUF de promouvoir la transparence et la mise en œuvre, en renforçant le partenariat avec les grands groupes et autres parties prenantes, au niveau international. Les délégués ont discuté du point de savoir s'il était plus approprié "d'encourager", "d'inviter", "de demander" ou "de recommander" aux Etats membres et aux Secrétariat de prendre des mesures à cet égard.

Présentant le rapport du groupe de contact de l'heure du déjeuner, ses co-facilitateurs ont expliqué qu'un consensus était en train d'émerger sur la séparation des formulations portant sur les éléments suivants: le suivi, l'évaluation et la communication des données concernant l'AIF et l'IJNC; et les contributions éventuelles de l'AIF au suivi du programme de développement pour l'après-2015. Ils ont souligné que ce dernier élément pourrait être formulé de manière à ne pas préjuger de l'issue des discussions sur le programme de développement pour l'après-2015.

## DANS LES COULOIRS

Entamant la deuxième semaine des délibérations de la FNUF11, les délégués ont fait montre d'une énergie renouvelée, après avoir tenu, durant le week-end, des concertations régionales productives leur permettant de "se lancer dans leur travaux" dès lundi matin. De nombreux délégués ont fait observer que cela pourrait expliquer l'augmentation de la fréquentation du GT1. La préoccupation était évidente, cependant, lorsque les délégués présents au GT1 ont formé un groupe de contact chargé de résoudre les formulations placées entre crochets, sachant que, comme un délégué chevronné pourrait avoir été entendu dire, un certain nombre de questions litigieuses étaient tributaires de décisions prises au GT2. Un autre délégué y a répliqué en soulignant que la déclaration ministérielle devrait être considérée de façon indépendante et que les questions en suspens doivent d'abord être résolues dans le GT1. Ce va-et-vient a incité un délégué à faire observer qu'on est face à la question de savoir: "Qui vient en premier, la poule ou l'œuf?"